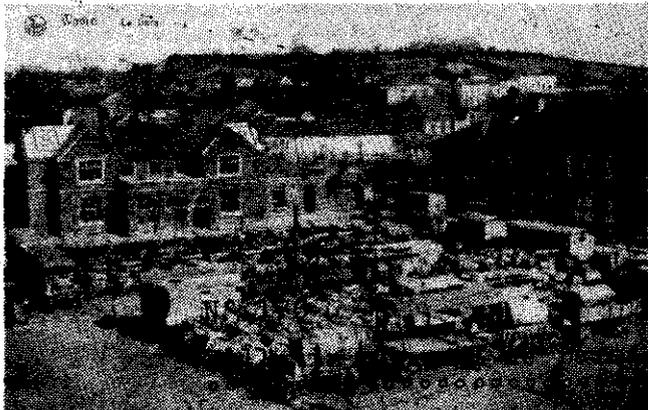


# CLUB PHILATELIQUE DE WAVRE.

BULLETIN PERIODIQUE

M A I 1 9 8 3  
EDITEUR RESPONSABLE : G. OTTEN

passant pas en juillet et 24 RUE HAUTE  
1300 WAVRE



Prochaine réunion du club : jeudi 19 mai à partir de 19 H 30 au local habituel "Café de la Paix, place du Sablon à Wavre

Echanges et carnets à choix

Réalisations-inter-membres à partir de 20 H (pages 3, 5 & 7)

M P Jottard, trésorier, distribuera les nouveautés.

Tombolas gratuite et payante animées par Joseph Hoeyenbrugge et Francis Lamberg

Lots de la tombola payante

Belgique N° 961-63 Floralties gantoises 1955	625 Fr	xxx
Belgique N° 446 Prince Baudouin	160 Fr	xxx
Belgique N° 1610-13 Solidarité 1971	130 Fr	xxx
Belgique N° 1590 Jeux olympiques 1972	75 Fr	xxx
Belgique N° 1032 Patton	60 Fr	xxx
Liechtenstein N° 517-31	77 Fr	xxx
Liechtenstein N° 494-97	22 Fr	xxx
Allemagne occidentale N° 70	20 Fr	0
U.S.A. Poste aérienne N° 68	10 Fr	0
Japon N° 625	6 Fr	xxx

ASSIDUITE RECOMPENSEE

Lors de la réunion du mois d'avril, nous avons constaté une nette amélioration quant à la participation des membres à la réunion mensuelle. Il y avait plus de 30 membres présents. C'est encore un peu trop peu mais enfin il y eut un net effort. Celui-ci doit être poursuivi pour le plus grand bien du club. Dès la réunion de ce mois de mai, une dizaine de membres pourraient déjà se voir rembourser la moitié de leur cotisation....

PETITE ANNONCE

Recherches anciennes cartes-vues de WAVRE & MELLET  
Guy OTTEN, rue haute, 24 1300 WAVRE Tél (010) 22.25.12

PETITE ANNONCE

oooooooooooo

NE JETEZ PLUS, les enveloppes de votre courrier (même CCP ou sans timbres). Vous débarasse toute quantité (010/41.42.85) ou en réunion  
JEAN RENSONNET

-----

NOUVEAUX TIMBRES SUISSES

oooooooooooo

Le 3 mai, les postes suisses ont émis deux timbres "Europa 83", l'un de 40 cts et l'autre de 80 cts.

"Les grandes oeuvres du génie humain" tel est le thème que la commission "Poste" de la CEPT (Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications) a choisi pour les timbres Europe 1983. L'émission suisse consacrée à un globe mécanique céleste et au système de chemin de fer à crémaillère "Riggenbach" évoque deux réalisations importantes des 16e et 19e siècles. Les deux sujets ont été dessinés par le graphiste Hans Hartmann, à Köniz, et gravés par Max Müller, à Berne. Les timbres-poste Europe 1983 seront, à titre d'essai, imprimés sur du papier à gomme mate. Le timbre de 40 c représente le globe céleste de Jost Bürgi (1552-1632) de Lichtensteig SG, mécanicien, horloger, mathématicien et astronome de renom. Sur la sphère qui mesure seulement 14, 2 cm de diamètre et indique automatiquement la position des étoiles dans le ciel sont gravées pas moins de 1008 étoiles. Cette oeuvre remarquable est exposée au musée national à Zurich. Le timbre de 80 c montre une des premières locomotives à vapeur à crémaillère du chemin de fer du Rigi, conservée au musée suisse des transports à Lucerne. Il s'agit là d'un des premiers systèmes du genre développé par l'ingénieur bâlois Niklaus Riggenbach (1817-1899), dont est issu le premier chemin de fer à crémaillère d'Europe Vitznau-Rigi, inauguré en 1871. Riggenbach entendait, avec l'engrènement des pignons sur les dents du rail central, garantir la sécurité de la circulation du chemin de fer sur des déclivités atteignant jusqu'à 250 %.

Le 26 mai paraîtra la traditionnelle série "Pro patria". Elle se composera de quatre timbres "Enseignes d'auberges" : 20 c + 10 c; 40 c + 20 c; 70 c + 30 c et 80 c + 40 c.

La première valeur est consacrée à l'auberge du Lion à Heimiswil; la deuxième à l'Hôtel de la Croix à Sachseln; la troisième à l'Auberge de la Channe, château de Lenzbourg et la quatrième à l'Auberge "Au cavalier" à Saint-Georges dans le Val de Saane.

- 3 -

REALISATIONS INTER MEMBRES DU  
JEUDI 19 MAI 1983

N° lot	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
1	Belgique	1133-36 (4)	xxx	1584	790	
2		1093 (4)	xxx	154	75	
3		1024 (4)	xxx	460	250	
4		1022-23 (4)	xxx	520	285	
5		1011 (4)	xxx	140	75	
6		998-1002 (4)	xxx	1264	695	
7		996 (4)	xxx	160	85	
8		991-93 (4)	xxx	2400	1320	
9		973-74 (4)	xxx	232	125	
10		968 (4)	xxx	320	175	
11		969-70 (4)	xxx	720	395	
12		964-65 (4)	xxx	420	230	
13		955-60	xxx	2000	1000	
14		952-53 (4)	xxx	120	65	
15		946 (4)	xxx	240	130	
16		918 (4)	xxx	240	130	
17		845 (4)	xxx	1000	550	
18		842 (4)	xxx	320	175	
19		834-36 (4)	xxx	780	430	
20		674-78 (4)	xxx	80	45	
21		807-08 (4)	xxx	260	145	
22		813 (4)	xxx	640	350	
23		814 (4); 816 (4)	xxx	540	296	
24		826 (4)	xxx	160	85	
25		631-34 (4)	xxx	128	70	
26		827-29 (4)	xxx	1680	840	
27		787-89 (4)	xx	440	180	
28		751-53 (4)	xxx	660	360	
29		504(4); 506-08 (4)	xxx	2344	1285	
30		496-97 (4); 499 (4)	xx	160	85	
31		1082-88 (4)	xxx	4000	2200	
32		1076-81 (4)	xxx	4600	2560	
33	Luxembourg	234-38	xxx	4000	2000	
34		540-41; 548-50	xxx	70	35	
35		551-52; 559-61	xxx	90	45	
36		562-66	xxx	80	40	
37		567-68; 576-77	xxx	75	36	
38		578-79; 587-88	xxx	90	45	
39		580	xxx	80	40	
40		595-600 + 599b-600b pap bl	xxx	112	56	
41		603-08	xxx	200	100	
42		601-02; 609-13	xxx	67	33	
43		614-20	xxx	181	90	
44		621-31	xxx	150	75	
45		632-37	xxx	52	26	
46		638-43	xxx	150	75	
47		644-47; 650-53	xxx	68	34	
48		654-59	xxx	150	75	
49		668-77	xxx	132	66	
50		678-85	xxx	57	28	
51		686-96	xxx	140	70	
52		697-709	xxx	116	58	
53	710-21	xxx	150	75		
54	Belgique	713 A	xx	300	120	
55		761-72	xx	1600	640	
56		773-76	xx	1150	460	
57		777-80	xx	1000	400	
58		781-84	xx	700	280	

### Historique de la Poste belge

La convention intervenue avec les chemins de fer en 1837 transforma complètement le mode de transport de la correspondance ; la Poste aux chevaux disparaît au fur et à mesure que le réseau de lignes de chemins de fer s'étend.

En 1840, le premier bureau ambulant belge circule sur la ligne de Bruxelles à Anvers. Ce service prend rapidement de l'extension et le réseau des bureaux ambulants couvre bientôt tout le pays.

Comme résultat immédiat des progrès réalisés dans le mode de transport de la correspondance signalons l'inauguration en 1841 du service rural quotidien et, en 1842, la création du service des abonnements aux journaux.

Un autre fait non moins important pour l'évolution du rouage administratif de notre service fut la création, par arrêté royal du 6 avril 1841, des directions provinciales, ayant à leur tête un directeur régional avec résidence au chef-lieu de province et comme attributions principales la direction et la surveillance du service des postes dans tous les bureaux de sa région. Tous les bureaux de direction existants prennent désormais la dénomination de bureau de perception et le fonctionnaire dirigeant, appelé jusqu'ici directeur, porte désormais le titre de percepteur.

Plusieurs bureaux de distribution sont transformés en perceptions. Celles-ci sont classées en six catégories différentes, compte tenu de leur importance.

### Naissance du timbre-poste

En 1845, la poste aux chevaux utilise 120 relais (généralement des auberges ou hôtelleries où on changeait de cheval), 316 postillons, 83 monteurs à défaut, 960 chevaux de trait et 154 chevaux de selle. Cette année voit également l'établissement par l'Etat d'une ligne régulière de paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres pour le transport des voyageurs et des dépêches postales.

Mais l'événement le plus important au point de vue postal, fut l'unification de la taxe des lettres internes. Cette mesure renoua complètement l'organisation des Postes et l'échange des communications écrites. Elle substitua une taxe uniforme aux taxes progressives en raison des distances et donna ainsi au service postal interne son unité définitive.

La Belgique fut le premier des pays du continent qui, suivant l'exemple de l'Angleterre, appliqua cette mesure si rationnelle à partir de 1849, et qui fut ainsi amenée à créer en même temps les timbres-poste "pour éviter aux particuliers les déplacements auxquels le mode actuel d'affranchissement les obligeait et leur permettre d'affranchir les lettres pour l'intérieur du Royaume sans être obligés d'en acquitter le port en argent dans les bureaux de poste" (arrêté royal du 17 juin 1849).

Précédemment le port des lettres se payait généralement au facteur lors de la remise à domicile. Comme la recette revenait au bureau destinataire, tout port exceptionnellement acquitté au départ donnait lieu soit à l'envoi des fonds, soit à un décompte là où un système de compensation avait été arrêté préalablement.

La généralisation de l'affranchissement au départ, au moyen de figurines, entraîne la suppression de la comptabilité à l'arrivée.

Les correspondances ordinaires cessent de faire l'objet d'inscriptions nominatives dans les services postaux. Ainsi disparaît une besogne considérable, jusqu'à là nécessaire, que l'accroissement rapide et incessant du nombre des envois aurait bientôt rendue impraticable.

N° lot	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
59	Belgique	785	xx	1300	520	
60		786	xx	850	340	
61		787-91	xx	2700	1080	
62		798-806	xx	470	190	
63		807-10	xx	350	140	
64		811 & 812	xx	200	80	
34 65	France	1419-21	xxx	8,75	30	
66		1430-34	xxx	10	35	
67		1446-50	xxx	12,75	45	
68		1476-80	xxx	15	50	
69		1482-89	xxx	16,75	60	
70		1492-94	xxx	9	30	
71		1495-98	xxx	12	40	
72		1540-42;1548-49	xxx	10,25	35	
73		1550-53	xxx	8	30	
74		1568-70	xxx	12	40	
75		1590-95	xxx	21	75	
76		1596-1602	xxx	17,75	60	
77		1603-08	xxx	20	70	
78		1853-57	xxx	21,5	75	
79		1858-62	xxx	20,5	70	
80		1863-66	xxx	22	80	
81		1867-69	xxx	24	85	
82		1870-74	xxx	27,25	95	
83		1875-79	xxx	18	65	
84		1880-84	xxx	20,25	70	
85		1885-89	xxx	18,75	65	
86	1890;1896-98	xxx	17	60		
87	1899-1901	xxx	21	75		
88	1902-06	xxx	20,5	70		
89	1907-12	xxx	30	105		
90	Berlin oc	103	0	10	30	
91		113	0	100	350	
92		122	0	25	80	
93	All occ	72 A	0	10	30	
94		118	0	10	30	
95	Belgique	1182-87	xx	500	225	
96		1303	xxx	225	110	
97		1366	xxx	60	30	
98		1370	xxx	250	125	
99		1508-09	xxx	295	145	
100		1727	xxx	275	135	
101	France	CF 422 & 424	0	150	70	
102		307	xx	17,5	55	
103		352	xx	25	75	
104		353	xx	22,5	68	
105		418	xx	30	90	
106		1140-41	xx	45	135	
107		1234 A	xxx	14	45	
108		1365	0	25	70	
109		1587-88	xxx	8	30	
110		1700-01	xxx	10	35	
111		1775;1778;1781-82;1791	xxx	12,25	40	
112		1779-80	xxx	9	32	
113		1828-29	xxx	9	32	
114		Italie	669	xxx	16	45
115	PaysèBas	679	0	12	36	
116	Suisse	552	0	37,5	115	

(suite de la page 4)

D'autre part, cette réforme amène petit à petit, la généralisation des boîtes aux lettres, adaptées à l'entrée des habitations, à l'intention des facteurs distributeurs.

### Extensions diverses

Au cours des années qui suivront, le service des Postes belges dut étendre de plus en plus le cercle de ses attributions pour se tenir à la hauteur des grands progrès qui se réalisaient dans tous les domaines.

C'est ainsi que l'Administration créa successivement les services des lettres recommandées (1847), des lettres avec valeur déclarée (1868), des mandats (1850), et bons de poste (1884), des exprès (1868), qu'elle se chargea de l'encaissement des quittances (1858) et des effets de commerce (1876), du paiement à vue des coupons d'intérêt, des dettes de l'Etat, etc... (1883), qu'elle prêta son personnel et ses guichets pour les opérations de la Caisse Générale d'Epargne (1870), de Retraite (1890) et d'Assurances sur la vie (1897) et pour la liquidation des pensions de vieillesse, qu'elle assura le débit des permis de pêche (1899) et participa aux services du télégraphe et des petits colis pour compte des Administrations des Télégraphes et des Chemins de fer.

En 1862, les moyennes journalières des parcours effectués par les services de transport publics se chiffrent comme suit :

Malles-poste	5.585 Km
Messagerie, diligences :	
services quotidiens	10.801 Km
services non quotidiens	2.828 Km
Trains de voyageurs	8.428 Km

Le nombre de bureaux de poste se chiffre à 407 en 1867, à 486 en 1875 pour passer à 1.686 en 1925 et atteindre en 1950 le total de 1.942 et de 1.920 en 1961. Il est de 1.845 en 1981.

En 1875, les sous-perceptions furent créées (nombre de bureaux de 6e classe furent à cette occasion transformés en sous-perceptions). Six ans plus tard, en 1881, suivent les dépôts-relais.

Enfin, en avril 1913, à la veille de la grande guerre, l'Administration des Postes instaura dans tout le pays le service des chèques et virements postaux, cet admirable organisme, simple et régulier, qui facilite les transactions commerciales, les liquidations entre créanciers et débiteurs.

Au lendemain de l'Armistice, la Poste accentua encore son rôle d'intermédiaire entre les autres services de l'Etat et le public en se chargeant du débit des timbres fiscaux ainsi que des timbres-retraite et des cartes de versement pour l'assurance des travailleurs en vue de la vieillesse et du décès prématuré.

En 1925, la Poste autorisa la clientèle à utiliser des machines pour affranchir le courrier.

En 1928, elle inaugura un service spécial de colis postaux qui, par sa régularité et sa célérité, gagna d'emblée les faveurs du public.

Enfin, après avoir augmenté sans cesse la rapidité de ses transports en recourant successivement aux piétons, aux malles-poste, aux paquebots, aux chemins de fer et aux automobiles, elle accomplit un progrès immense dans ce domaine en organisant l'acheminement de la correspondance par la voie aérienne.

(à suivre)

Extrait d'un opuscule édité et imprimé par la Régie des Postes en 1981

	N° lot	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
5e	116	Belgique	1306;1321;1333;1334(2);1352-3	xxx	45	23	
	117		1313-14 (6)	xxx	90	45	
	118		1315-17 (2)	xxx	50	25	
	119		1329-32 (2)	xxx	130	65	
	120		1337-41 (2)	xxx	160	80	
	121		1349-50 (2)	xxx	60	30	
	122		1354-58 (2)	xxx	140	70	
	123		1372-73(2);1374-80	xxx	160	80	
	124		1382(2);1383;1406	xxx	48	24	
	125		1385-88 (2)	xxx	90	45	
	126		1389-90;1397-98	xxx	66	33	
	127		1399-1403	xxx	65	32	
	128		1408-09;1432;1436;1444	xxx	40	20	
	129		1417-22	xxx	140	70	
	130		1335(2);1345(2)	xxx	40	20	
	131		1447-51	xxx	68	34	
	132	1454-55 (2)	xxx	120	60		
	133	1456-60	xxx	100	50		
	134	1466-73	xxx	195	98		
6e	135	Belgique	1333 sans médiane centrale	xxx		50	
	136		1399-1403	xxx	65	32	
	137		1454-55	xxx	60	30	
	138		1470-73	xxx	100	50	
	139		1492-95	xxx	110	55	
	140		1539-40	xxx	50	25	
	141		1571-72	xxx	60	30	
	142		1588	xxx	65	32	
	143		1639	xxx	50	25	
	144		1652-55	xxx	150	75	
	145		1662-65	xxx	200	100	
	146		1705-06	xxx	80	40	
	147		1738-41	xxx	150	75	
	148		1759-61	xxx	200	100	
	149		1778	xxx	95	47	
	150		1785-88	xxx	180	90	
	151		1795	xxx	50	25	
	152		1800-02	xxx	70	35	
	153		1804	xxx	60	30	
	154		BF 49	xxx	175	87	
	155	1836	xxx	60	30		
	156	1840-41	xxx	75	37		
	157	1843-48	xxx	185	92		
	158	1860 + BF 52	xxx	85	42		
	159	1921-22	xxx	70	35		
	160	1932-35 + BF 54	xxx	220	110		
7e	161	Belgique	68-70	xx	500	250	
	162		71-73	xx	795	400	
	163		179-81	xx	400	200	
	164		184-86	xx	125	50	
	165		187	xx	300	100	
	166		182 & 188	xx	115	45	
	167		189	xx	110	40	
	168		190-210	xx	3000	1800	
	169		221-33	xx	5000	2000	
	170		234-36	xx	100	30	
	171		249-53	xx	625	200	
	172		256a-257a	xx	1100	550	
	173		267-72	xx	1800	750	

**AU DRAPEAU  
BELGE** s. p. r. l.

C.C.P. 000-0722560-07

R.C. Nivelles 22 934

Marchand - Tailleur  
Confections  
pour hommes  
et enfants

Rue Haute 24 - 1300 Wavre - T. (010) 22 25 12



Cercle d'Echecs  
Cercle Philatélique  
Union des Fanfares  
2 salles pour réunions

CAFE DE LA PAIX

42, PLACE ALPHONSE BOSCH  
1300 WAVRE

Tél. (010) 22 34 96  
T.V.A. 617.745.290



Pour toutes vos Assurances et Prêts  
et pour votre Epargne

---

MADAME  
BRIGITTE LORGÉ-LADRIELLE  
ET MONSIEUR  
MARCEL LADRIELLE

---

**BUREAU : Rue du Chemin de Fer, 15 - 1300 WAVRE**

Ouvert : de 9 à 12 h. et de 13 à 16 h.  
sauf le samedi (sur rendez-vous)

**Téléphone : (010) 22 23 28**